



Deux enfants en liberté de justice

Par **RUUUUUKN**, le **22/02/2010** à **21:44**

Bonjour,

Je suis actuellement avec ma compagne qui, elle, a deux enfants. Un de neuf mois et l'autre de deux ans et demi. Elle s'est séparée de son ex compagnon, il y a maintenant 6 mois, mais le procès n'étant toujours pas passé, la garde des enfants se fait, comme on dit, à la bonne franquette. Seulement, le père des enfants refuse de rammener les enfants.

Suite à une visite au commissariat, la justice lui on dit que sans le passage au tribunal avec les avocats, tout est possible. Il a le droit de garder l'enfant autant de temps qu'il veut, sans même lui rammener.

J'ai un peu de mal a le croire. Les enfants doivent être rammener au domicile maternel demain soir, mais il lui a dit au téléphone tout à l'heure qu'il ne les rammenerai pas.

J'aimerais savoir si quelqu'un a déjà eu ce genre de problème.